



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

équilibre financier

Question écrite n° 93676

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la loi du 13 août 2004 qui instaure un parcours de soin imposant à nos concitoyens de choisir un médecin traitant et de passer par celui-ci pour une éventuelle consultation auprès d'un spécialiste. Cinq ans après la mise en vigueur de la loi, 85 % des Français ont effectivement choisi un médecin traitant. Il lui demande de lui confirmer la nature des économies réalisées.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93676

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 novembre 2010, page 12642

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)